

Les cinq enjeux majeurs pour la législature wallonne

PHILIPPE DESTATTE

Directeur général de l'Institut Destrée. Professeur d'Histoire et de Prospective.

Un projet pour la Wallonie, c'est l'exigence partagée de plus de démocratie et d'un meilleur développement. En se basant sur les travaux menés par le Collège régional de Prospective de Wallonie, notamment la réflexion prospective Wallonie 2030, on pourrait retenir cinq enjeux majeurs pour la nouvelle législature wallonne 2014-2019.

1. Création et croissance des entreprises

En Wallonie, comme partout, les entreprises constituent les piliers du développement. Comment faciliter leur création et leur croissance? Le gouvernement wallon va poursuivre la concentration sur les actions présentant le plus de valeur ajoutée, en orientant l'innovation et la recherche sur la valorisation économique et commerciale. Son objectif est de retrouver le ratio européen de 20% de part de l'industrie dans le PIB en 2020. On en est loin: il s'élevait en 2012 à 12,7% en Wallonie et à 15,2% dans les 28. Les atouts du gouvernement: les nouveaux rôles de la SRIW, de la Sogepa et de la Sowalfin, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, les programmes NEXT sur l'économie circulaire, Creative Wallonia, Novallia (financement des PME), l'amélioration de la transition recherche-industrie, la simplification et l'évaluation de la pertinence des aides aux entreprises, l'AWEX, etc. Le taux d'emploi est l'obsession. La Déclaration de politique régionale (DPR) fait du secteur marchand le vecteur principal de son augmentation.

2. L'adéquation de la formation au développement régional

Comment optimiser l'éducation et la formation pour répondre à la

fois aux finalités d'apprentissage, de créativité et d'émancipation individuelles et collectives? Le nouveau gouvernement rappelle que les compétences de l'enseignement sont essentielles pour l'innovation et la compétitivité, mais aussi qu'elles sont gérées par la Communauté française. À défaut d'une reconfiguration du paysage institutionnel francophone, une réorganisation des relations entre matières serait bien nécessaire. Un bon exemple: la confirmation de la formation en alternance, comme filière d'excellence, en donnant la priorité à la rencontre des qualifications demandées par les entreprises dans le cadre du Pacte pour l'Emploi et la Formation. Au-delà, la mise en adéquation des formations et des besoins d'emploi nécessitera probablement des mesures astreignantes.

3. La refondation de la fonction publique

La refondation de la fonction publique wallonne ne peut s'appuyer que sur une reconnaissance profonde des agents. Ce renouveau demande l'autonomisation et la responsabilisation. La communication du gouvernement wallon portait sur la réduction des effectifs, mais le chapitre consacré à la fonction publique dans la DPR est positif et concret: évolution des plans opérationnels en de véritables contrats de partenariat entre le gouvernement et l'administration, protocoles de collaboration arrêtant la répartition des rôles, audit interne, formation à la gestion de projet et à l'excellence opérationnelle, politique de carrière et de rémunération motivantes, etc.

4. La trajectoire budgétaire

L'équation à résoudre est ardue, faute d'avoir anticipé. D'abord, la Région doit répondre aux obligations du Traité sur l'Union économique et monétaire et à la requalification de la dette. Le fait que le gouvernement wallon ait émis l'intention de reporter l'équilibre à 2018, au lieu de 2016, fait débat. Ensuite, la Région doit intégrer les contraintes de la loi de financement et le fait que la dotation de transition se tarira en 2024. Enfin, la Région disposera d'une autonomie fiscale accrue: tant en matière d'impôt foncier que sur le revenu, le Parlement devra débattre de la politique fiscale et de l'organisation de la taxation. Le gel des bud-

gets en 2015 et 2016 peut paraître séduisant, surtout parce qu'il permettra de réfléchir aux choix stratégiques, pluriannuels. L'objectif général reste d'accélérer le redéploiement. Le gouvernement met aussi en place un dispositif sans précédent de gouvernance budgétaire et fiscale, en resserrant le pilotage des administrations et entités qui lui sont liées, grâce à un Comité de monitoring, présidé par l'administration régionale du Budget. Il était attendu depuis longtemps.

5. L'articulation des territoires au projet régional

Comment faire pour que le développement des territoires bénéficie à la Wallonie tout entière? On se réjouira de lire dans la DPR que les projets territoriaux, élaborés au niveau supracommunal s'articuleront avec la vision régionale pour assurer un développement territorial équilibré. Pour ce faire, le gouvernement veut renforcer la supracommunauté ainsi que développer des partenariats contractualisés entre la Région, les provinces, les communautés de territoires et les communes. L'actualisation du SDER reste à l'ordre du jour, en cohérence avec le Plan Marshall. D'autres axes sont développés: une ambitieuse politique de la ville, les réponses aux défis de la ruralité, la mise à disposition de terrains attractifs pour les entreprises. La Sogepa aura une mission d'ensemble pour la réhabilitation des sols, avec l'appui de l'expertise technique de SPAQuE.

En attente de ruptures

La manière avec laquelle ces enjeux seront pris en charge contribuera – ou non – à (re) construire la confiance, qui est un des leitmotivs du Ministre-président Paul Magnette. Le nouveau gouvernement appelle à un partenariat entre toutes les forces vives et à un Pacte qui donne un sens et un horizon, au-delà des anciennes querelles. Ce pacte reste toutefois à écrire et à conclure. La Wallonie est en attente de ruptures et de mutations profondes. Alors que ces mots apparaissent tabous à Namur voici encore quelques mois, la DPR indique que concentrer l'action sur ce qui déclenchera le changement, c'est oser engager les réformes nécessaires. Si le gouvernement s'en-

gage sur ce terrain, la Wallonie s'en trouvera transformée.

La Wallonie est en attente de ruptures et de mutations profondes; des mots qui apparaissent tabous à Namur voici

encore quelques mois.

12,7%

L'objectif de la Wallonie est de

retrouver le ratio européen de 20% de part de l'industrie dans le PIB en 2020. On en est loin: il s'élevait en 2012 à 12,7%.